

CONCOURS SCIENCES SOCIALES ENS PARIS-SACLAY

ÉPREUVE ÉCRITE DE SOCIOLOGIE 2022

Durée : 5 heures

Jury : Lucile Belda, Leïla Berkouk, Pierre Brasseur, Romain Carron, Alice Feyeux, Marie Lamy, Théo Leschevin, Emmanuel Monneau, Anton Olive-Alvarez, Lena Pamboutzoglou, Mathieu Sadourny

Sujet : Santé et inégalités

Copies à garder comme exemple : 84040, 343703, 437113, 965585

Contrairement à l'épreuve de l'année dernière, le sujet proposé ne se présentait pas sous la forme d'une question. Ce dernier invitait les candidat·e·s à réfléchir aux notions de santé (au singulier) et d'inégalités (au pluriel) de manière problématisée et organisée. Il s'agissait d'une déclaration invitant les candidat·e·s à réfléchir sur les notions théoriques, méthodologiques et épistémologiques de santé et d'inégalités dans leurs liens avec la sociologie. À l'instar du rapport de l'an passé, nous souhaitons insister sur quelques remarques formelles avant de revenir sur le contenu du sujet et des copies, ainsi que sur les attentes du jury.

Remarques formelles

À l'instar des années précédentes, le jury conseille aux candidat·e·s de **travailler à la clarté de leur copie**. Une forte proportion d'entre elles restent encore peu lisibles, en raison de ratures, d'un manque d'espace entre les parties. Tout cela nuit considérablement à la compréhension et à la limpidité des propos tenus, d'autant plus que **les copies sont numérisées**. Il est donc important d'indiquer explicitement et distinctement les différentes articulations de la dissertation, quitte à faire apparaître des chiffres ou des lettres renvoyant aux différentes parties et sous-parties traitées dans le corps du texte.

De trop nombreuses copies semblent dépourvues de plan structuré, donnant parfois l'impression que les arguments développés dans une même partie ne se suivent pas, voire n'ont rien à voir les uns avec les autres. Par ailleurs, en cas d'annonce de plan ou de partie, il est essentiel de respecter l'ordre proposé et non de changer en cours de route.

Il est souhaitable de connaître l'orthographe des noms et des prénoms des auteur·es cité·e·s. Si la connaissance des dates des ouvrages ou des articles est valorisée, il est préférable de ne pas indiquer d'année plutôt que d'en fournir une incongrue. Le *name dropping* est également à exclure. Il vaut mieux insister sur un ou deux textes ou un ou deux auteur·e·s au sein d'une sous-partie plutôt que d'en citer de multiples de manière évasive, sans restituer l'argumentation des auteur·e·s évoqué·e·s.

Si une partie de la notation est réservée au respect des règles formelles de l'exercice (introduction problématisée, annonce de plan, développement, transition, conclusion), le jury se réserve le droit de moduler son importance afin de ne pas valoriser des copies vides du point de vue du contenu au détriment de copies davantage fournies concernant la réflexion, mais moins abouties quant au respect des règles formelles.

Le sujet de cette année ne se présentant pas sous forme de question, les candidat·e·s devaient donc construire une problématique qui ne pouvait pas être une paraphrase du sujet. À cette fin, le travail de définition et d'analyse des termes du sujet demeure central. Il a parfois laissé à

désirer. Le jury regrette ainsi que **tous** les termes du sujet ne fassent pas l'objet d'une définition systématique. De trop nombreuses copies ne définissent que le terme santé ou inégalités. Si les deux termes sont définis, le « et » du sujet est trop souvent laissé de côté ou alors défini comme une simple conjonction de coordination. Pour un sujet composé de trois mots, en laisser un de côté revient à délaisser le tiers du sujet.

Des plans qui manquent de problématisation

Le jury souhaite aussi attirer l'attention sur deux écueils trop fréquemment rencontrés : l'annonce de plan doit répondre à la problématique posée ! De trop nombreuses copies annoncent un plan qui n'a aucun rapport explicite avec le sujet. Le travail du jury ne consiste pas à faire les liens entre l'annonce de plan et la problématique, pas plus qu'il ne consiste à faire des liens entre les arguments développés et le sujet à traiter. Nous espérons que les candidat·e·s prendront bonne note de cette remarque. Le second écueil constaté concerne le fait que souvent le plan indiqué ne fait que reprendre à l'identique les questions posées ou le propos tenu dans la phase de problématisation.

Certains plans revenaient continuellement et reposaient sur la simple mise dos à dos des termes du sujet. Il était, par exemple, très courant d'avoir des plans de types « I. Influence des inégalités sur la santé, II. Influence de la santé sur les inégalités, III. Le rôle de l'État » voire qui ne contenait que les deux premières parties. Cette structure et les réflexions sur lesquelles elle repose ne sont pas inadéquates comme telles, et pouvaient avoir leur place dans la dissertation. Celle-ci avait aussi le mérite d'aller plus loin que les problématiques simplistes qui en restaient à une interrogation unilatérale de type « De quelle façon la santé engendre-t-elle des inégalités ? » ou « Quelles sont les origines des inégalités de santé ? ». Pour autant, la plupart du temps, ce type de plan témoignait surtout d'un manque de problématisation. La progression était alors construite artificiellement à partir des deux termes du sujet, manquait de cohérence d'une partie à l'autre, et obligeait les candidat·e·s à caricaturer les termes du sujet pour pouvoir réussir cette opposition.

De la même manière, les plans qui tentaient de s'en tenir à un traitement dialectique du lien entre les termes, en proposant un raisonnement de type « I. Les inégalités de santé sont en grande partie indépendantes des inégalités sociales (prédispositions génétiques) → II. Les inégalités de santé ont tout de même un lien avec les inégalités sociales → III. Synthèses » découlaient d'un raisonnement anti-sociologique.

À l'inverse, les copies qui ont réussi à tirer parti du renforcement mutuel des inégalités sociales et des problèmes de santé/de la construction des problèmes publics d'inégalité et de santé, sont celles qui prenaient leur distance avec cette dynamique pour en faire un phénomène social à expliquer.

Le jury souligne également qu'un trop grand nombre de copies peinent encore à déployer une démonstration solide à l'écrit. Cela demande de retravailler un raisonnement sociologique porté par une problématique et qui dialogue avec la littérature. Les copies ont régulièrement dérivé vers une argumentation descriptive, fondée en grande partie sur la mobilisation d'anecdotes, de faits divers, ou de réflexions personnelles, soit un raisonnement scolastique, établi sur des commentaires d'auteurs hors-sol, reprenant presque au mot le contenu des ouvrages sans véritablement les lier à la problématique.

Des problèmes de cadrage

Le fait que le sujet soit particulièrement d'actualité rendait importants les efforts réalisés par

les candidat·e·s sur l'amorce et le cadrage du sujet. Les deux écueils les plus courants consistaient à se reposer principalement sur l'actualité du sujet - la crise de la COVID-19 - ou au contraire de repartir d'un élément très général mis en lumière par l'actualité, l'État social ou le fonctionnement de l'hôpital public - sans pour autant faire l'effort de justifier cette amorce et de s'en servir pour énoncer une problématique solide. À l'inverse, les copies qui proposaient le meilleur cadrage du sujet sont souvent celles qui repartent de controverses concrètes, de tendances historiques empiriques ou parfois d'éléments fictionnels détaillés afin de proposer un angle précis. Le jury a noté, par exemple, des copies parties de la loi 1898 sur les accidents du travail, des critiques de Ken Loach sur le système de santé britannique, ou encore des controverses autour de la déconjugalisation des allocations pour adultes

Certains hors sujet étaient récurrents, soit la copie ne traitait absolument pas du problème suggéré, soit elle s'écarte régulièrement du sujet. Le premier hors sujet revenait à traiter du problème des inégalités en matière de santé, essentiellement à travers la question du corps, des inégalités en fait d'expérience corporelle, du handicap corporel, ou de la socialisation aux techniques du corps. Le second hors sujet récurrent consistait à traiter le sujet à partir d'une problématisation et d'une démonstration économique.

Définition et mobilisation des connaissances

Le travail de définition et d'analyse mené en introduction doit permettre de construire la problématique et d'ouvrir le sujet dans des directions qui seront abordées dans le développement. Il convient ainsi d'être précis dans cette phase et d'éviter de couper le travail de définition de celui de problématisation : occasionnellement, tout se passe comme si une fois les définitions faites la·le candidat·e passe à autre chose et pose des questions sans faire référence aux définitions proposées et à ce qu'elles peuvent véhiculer.

Si la santé a une dimension physique et mentale, le jury regrette que certaines copies évoquent ces dimensions uniquement en introduction. De la même manière, évoquer la santé comme secteur d'activité (médecins, chirurgien·nes) n'a d'intérêt que si cette dimension est explorée par la suite, en lien avec le sujet (et la problématique) et sans cumuler des clichés ou des jugements de valeur (par exemple, la raison pour laquelle les pauvres ne soignent pas serait liée à la crainte de la violence symbolique).

Le jury a également pu constater que plusieurs copies mobilisaient les mêmes auteurs et le même plan que ce qui était disponible dans les éléments de correction du sujet de 2020, à savoir « le corps comme objet sociologique ». Vouloir dupliquer la problématique et le plan sur le sujet de cette année conduisait à un résultat final manqué, les développements proposés étant souvent rattachés de manière peu convaincante et artificielle au sujet.

Dans la même veine, le jury note aussi une tendance à citer toujours les mêmes auteurs (Bourdieu, Becker, Goffman), un peu comme si certain·e·s candidat·e·s avaient un stock d'auteurs prêts à être mobilisés quel que soit le sujet proposé. Une telle démarche est éloignée de l'esprit de l'épreuve de sociologie. Surtout lorsque les propos développés révèlent une connaissance de seconde main des auteurs qui fait parfois peu de cas des nuances présentes dans les pensées mobilisées. Si le jury n'attend pas des candidat·e·s qu'ils aient lu toute la littérature sociologique existante, il attend néanmoins **des connaissances maîtrisées**, qui ne se limitent pas à des résumés d'ouvrages plus ou moins bien digérés.

Dans ce cadre, le jury souhaite sensibiliser les candidat·e·s sur un point précis. Beaucoup de copies mobilisent des auteurs sans prendre la peine d'explicitement comment le résultat était obtenu (le « franc manger populaire » chez Bourdieu est-il le produit d'observations ?). Si le

cœur du sujet ne consiste pas à entamer une discussion méthodologique ou épistémologique sur la valeur des résultats en fonction des méthodes choisies, le jury souhaiterait que les candidat·e·s accordent une plus grande attention **à la présentation des résultats ainsi qu'à leur obtention.**

Les candidat·e·s doivent également veiller à actualiser leurs connaissances. Trop de copies présentent des enquêtes datées, par exemple, sur le monde ouvrier pendant les Trente Glorieuses dont les résultats sont élargis à la période actuelle, sans aucune préoccupation pour les transformations connues par le monde ouvrier ni pour les travaux menés depuis.

Concernant la conclusion, le jury félicite les candidat·e·s qui, dans l'ensemble, n'ont pas oublié d'en rédiger une. Elle se résume néanmoins trop souvent à un copier-coller de l'annonce de plan, voire à des développements trop longs qui paraphrasent les introductions de partie. Le jury invite donc les candidat·e·s à proposer des conclusions plus dynamiques, qui permettent de mieux donner à voir la richesse de la réponse développée tout au long de la copie (tout en étant honnête dans l'exposé des résultats obtenus bien sûr).

Enfin, le jury rappelle qu'**il s'agit d'une épreuve de sociologie**. Si la présence ponctuelle d'auteurs d'autres disciplines (histoire, anthropologie, science politique, économie) n'est pas problématique, il est impossible de réussir cette épreuve en ne citant que, par exemple, des économistes. Le jury a ainsi sanctionné les copies ne présentant aucune référence sociologique, voire développant une argumentation strictement économique sur le sujet.

La capacité à problématiser les différentes facettes des notions santé et inégalité

Quel que soit l'aspect du problème abordé, les copies les moins réussies avaient souvent en commun de n'avoir pas dépassé une vision réductrice de la "santé", associant le sujet à un type particulier de phénomène. Le cas extrême consistait à reconduire une définition biologisante et naturalisant de la santé. Les cas les plus courants consistaient plutôt à restreindre la définition de la santé utilisée dans la copie.

Par exemple, en considérant les inégalités de santé uniquement sous le prisme des inégalités territoriales dans l'accès au soin, ou alors uniquement sous l'angle du rapport au corps. C'est d'ailleurs fréquemment cette réduction de la notion de santé qui s'accompagnait d'une tendance à mobiliser des références tirées de l'économie et non de la sociologie.

À l'inverse, plus les copies réussissaient à présenter les différentes acceptions de la santé, et à démontrer sociologiquement comment les unes découlaient des autres, plus la démonstration était convaincante.

Voici, par exemple, les différents types de phénomènes sociaux que recouvre le champ de la santé, qui a trait aux inégalités, et qu'il était possible de traiter de manière cohérente à partir du moment où ils étaient rapportés à une problématique de départ :

- Les inégalités de sexe, de classe, de race, d'âge, de sexualité dans l'accès au soin
- La démocratisation des connaissances en matière de santé
- La démocratie sanitaire, les mobilisations, la publicisation, la politisation des questions de santé
- Les inégalités dans l'accès aux professions de soin et entre professionnels du soin
- La constitution historique et socialement située de la "santé"
- Les politiques publiques de la santé et ses effets
- La comparaison internationale des indicateurs et des états de santé

Finalement, les copies les plus réussies étaient celles qui, en plus de rapporter synthétiquement la façon dont différentes facettes de la santé étaient liées aux inégalités, montraient comment un différent courant sociologique avait été amené à mettre l'accent sur l'une de ces facettes dans l'analyse des questions de santé. Par exemple, cela consistait par d'abord à décrire les effets de *réaction* entre renforcement des inégalités sociales et des problèmes de santé en le liant à une sociologie des positions et des dispositions. Puis aborder les inégalités du point de vue d'une sociologie des professions de soin, et enfin à aborder la construction des concepts relatifs à la "santé" à partir d'une sociologie des sciences et des techniques.

Attention aux postures moralisatrices

Le jury a noté des difficultés récurrentes à aborder avec nuances les rapports aux corps, les pratiques de soin et la conception de la santé chez les classes populaires. Ces questions, et les dérives qu'elles peuvent entraîner ont pourtant déjà suscité de nombreux débats et de fortes critiques entre sociologues. Le jury invite donc les candidat·e·s à se familiariser avec ces débats, qui ont des implications théoriques, méthodologiques et politiques importantes. Certaines copies soulignaient ainsi excessivement les incapacités de certains acteurs (souvent les pauvres et les femmes) à prendre soin d'eux et d'elles, à prendre les bonnes décisions, déniaient toutes capacités à se distancier des dynamiques sociales auxquelles ils et elles sont confronté·e·s, tout en uniformisant leur pratiques, voire leur "mentalité". Le cas du tabagisme est à cet égard particulièrement exemplaire.